



LE PLAN D'ACTION CANOPÉE 2012-2021 :

POSITION DE LA CDEC CENTRE-NORD

**Mémoire déposé dans le cadre de la consultation de la Commission permanente sur l'eau,
l'environnement, le développement durable et les grands parcs
sur le Plan d'action canopée 2012-2021**

Octobre 2012

Coordination et rédaction

Charles Morisset
Denis Sirois

Révision et correction

Carole Petitclerc

Utilisation du masculin

Dans ce document, l'utilisation du masculin pour désigner les personnes a comme seul but d'alléger le texte et identifie sans discrimination les individus des deux sexes.

Diffusion

Ce document est une publication de la Corporation de développement économique communautaire (CDEC) Centre-Nord. Vous pouvez le télécharger au www.cdec-centrenord.org.

Octobre 2012

La CDEC Centre-Nord remercie les partenaires publics qui soutiennent financièrement sa mission :



SOMMAIRE

La CDEC Centre-Nord tient à saluer la mise en œuvre par la Ville de Montréal de son Plan d'action canopée 2012-2021. Ce dernier a pour principal objectif de faire passer l'indice canopée de 20 à 25% d'ici 2025. Cela représente un total de 300 000 arbres dont 60% sur le domaine privé et 40% sur le domaine public. La croissance du couvert arborescent fournira de précieux services quant à la qualité de l'air et du milieu de vie en général.

La CDEC Centre-Nord reconnaît que le plan d'action canopée 2012-2025 s'inscrit dans la lignée des grands plans directeurs et politiques de la Ville de Montréal, soit le *Plan de développement durable de la communauté Montréalaise 2010-2015*, le *plan de transport*, la *politique familiale de Montréal* et du *Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD)*. Elle apprécie aussi la démarche entreprise par la Commission permanente sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs.

La CDEC Centre-Nord considère que le Plan d'action canopée 2012-2025 offre à toute l'agglomération montréalaise des perspectives intéressantes en matière de développement durable et ce, à la fois dans ses dimensions environnementale, économique et sociale. En effet, les services rendus par la canopée sont nombreux. Au niveau économique, la qualité esthétique des arbres permet d'accroître le pouvoir d'attraction de Montréal tant pour les entreprises que pour les résidents. De même, elle permettra de réaliser des économies importantes au niveau du traitement de l'eau potable et des économies d'énergie réalisées¹. De plus, elle rend de nombreux services en agissant positivement sur certains grands déterminants de la santé comme la qualité de l'air et la température (réduction des îlots de chaleur). Les bienfaits sanitaires, économiques et sociaux agissent directement sur le bien-être des individus et des communautés locales. Il s'agit d'un investissement favorable et profitable qui vise directement l'amélioration de la qualité du milieu de vie particulièrement dans les zones défavorisées qui correspondent aux secteurs ayant le plus grand besoin de verdissement (comme c'est le cas dans le quartier Parc-Extension et aux pourtours des boulevards Saint-Michel et Pie IX dans le quartier Saint-Michel. À ce sujet, voir la carte sur les îlots de chaleur mise en ligne par l'institut national de santé publique au <http://geoegl.msp.gouv.qc.ca/inspq/icu/>).

La CDEC Centre-Nord apprécie le principe selon lequel la participation des arrondissements à l'augmentation de l'indice canopée devrait être faite au prorata du poids géographique des arrondissements. Le territoire de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension (VSMPE) couvre 4,5% du territoire de la Ville de Montréal et ne contribue qu'à 3% de la canopée Montréalaise. On note plusieurs déficits de l'indice canopée en fonction de l'utilisation du sol, notamment en ce qui a trait aux espaces verts (16,89% pour un objectif de 45%) et dans le secteur de l'habitation (des déficits de la canopée sont observables dans les secteurs de l'habitation à faible, moyenne et haute densité).

De même, la CDEC salue le côté rassembleur du plan d'action. En effet, pour sa réalisation, un effort collectif considérable devra être déployé et mettre à contribution les propriétaires privés les commerçants, les propriétaires résidentiels, de même que les institutions et les pouvoirs publics.

Finalement, la CDEC Centre-Nord tient à réaffirmer la nécessité de préserver la mission première du Complexe environnemental Saint-Michel (CESM), celle de devenir le plus grand parc urbain de Montréal avec celui du Mont-Royal. Ce parc profitera aux résidents de l'arrondissement VSMPE ainsi qu'à l'ensemble de la population montréalaise. Il servira aussi de tremplin pour le développement économique et social du quartier Saint-Michel. Sur le plan environnemental, ce parc jouera aussi un rôle de premier plan du fait que l'indice canopée pour les espaces verts de VSMPE n'est que de 17% et ne représente que 16% de son territoire. Cet indice est le plus faible de l'agglomération montréalaise; or, la cible sectorielle est de 45%. Pour le moment, le CESM

¹ Selon SOVERDI, l'investissement initial de 158 M\$ sera récupéré en 2050. Voir *Le plan d'action canopée 2012-2025* de la Direction des grands parcs et du verdissement, p. 14.

demeure une vaste zone dénudée d'arbres. Le projet de la Ville de Montréal qui vise l'installation d'un centre de traitement des matières organiques sur le site du CESM constituera un frein au sain développement du futur parc urbain car il en déroutera la mission et ouvrira la porte à d'autres usages industriels. Déjà, la population et des acteurs de Saint-Michel ont fait entendre leurs objections devant l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) lors des consultations relatives au projet de traitement des matières organiques et de l'installation d'un complexe de soccer sur l'avenue Papineau; cette opposition a trouvé un large écho dans les médias nationaux. Pour la population et les acteurs de Saint-Michel, il est impératif que le Plan d'action canopée 2012-2021 mise sur la préservation de l'intégrité du parc en devenir.

TABLE DES MATIÈRES

	Page
Sommaire	3
Contexte	6
L'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension.....	7
Position générale de la CDEC Centre-Nord	8
Position de la CDEC Centre-Nord en regard du quartier Saint-Michel	10

CONTEXTE

Depuis 1989, la Corporation de développement économique communautaire (CDEC) Centre-Nord joue un rôle de premier plan dans le développement économique et social de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension. Sa mission vise à développer et consolider l'activité économique et l'emploi, à soutenir le développement socio-économique de la population locale, ainsi qu'à lutter contre l'exclusion sociale. Depuis 1998, elle est désignée Centre local de développement (CLD) par le gouvernement du Québec et la Ville de Montréal.

Avec ses partenaires de tous horizons, elle poursuit la vision de développement local suivante² :

- « La CDEC Centre-Nord, en tant que regroupement d'acteurs sociaux et économiques ainsi que de citoyens, entend contribuer au développement de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension et propose la vision d'avenir suivante :*
- o Une communauté apprenante qui s'engage dans le développement durable*
 - o Une communauté inclusive et ouverte, riche de sa diversité culturelle*
 - o Un lieu où il fait bon vivre, apprendre, entreprendre, travailler et se divertir*
 - o Une destination d'affaires, où investir et réussir est possible*
 - o Un milieu où l'activité culturelle est valorisée et ouverte sur le monde*
 - o Un arrondissement qui, fort de la dynamique de ses quartiers et de l'appartenance de ses résidents, contribue avec fierté à l'essor de Montréal ».*

Les initiatives et les interventions de la CDEC Centre-Nord s'inscrivent dans la mouvance du développement économique communautaire. Cette approche se distingue des autres modèles de développement économique en ce qu'elle mise sur les acteurs et les forces de la communauté de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, qu'elle suppose l'identification concertée des besoins et des opportunités de développement ainsi que le déploiement d'actions concertées et diversifiées. Pour la CDEC Centre-Nord, il importe que l'action dépasse la seule dimension économique pour aussi englober les déterminants de la santé d'une communauté et des personnes qui la composent³. Cette approche globale de développement économique et social conjugue cinq (5) dimensions distinctes :

- La *dimension économique* : le déploiement d'un ensemble d'activités de production et de vente de biens et services
- La *dimension locale* : la mise en valeur des ressources locales ainsi que la contribution des ressources externes dans une démarche partenariale
- La *dimension sociale et politique* : la réappropriation par la population résidente de son devenir économique, culturel et social
- La *dimension environnementale* : la promotion de pratiques et la réalisation de projets permettant d'améliorer la qualité du cadre physique de vie
- La *dimension communautaire* : la détermination de la communauté comme point de départ et comme point d'arrivée en tant qu'espace du «vivre ensemble» et du secteur communautaire en tant que dispositif associatif premier de revitalisation.

Dès 1993, la CDEC Centre-Nord a intégré la notion de développement durable dans ses actions. Dans son PALÉE 2011-2014, la CDEC Centre-Nord place le développement durable au centre de sa philosophie du développement local⁴. Ainsi la CDEC Centre-Nord situe ses actions dans

² - Cette vision du développement local apparaît au Plan d'action local pour l'économie et l'emploi (PALÉE) de la CDEC Centre Nord depuis 2008 (<http://www.cdec-centrenord.org/filesNVIAAdmin/File/PALEE%202008-2011.pdf>).

³ Les déterminants de la santé sont le niveau de revenu et le statut social, les réseaux de soutien social, l'éducation, l'emploi et les conditions de travail, les environnements sociaux, les environnements physiques, les habitudes de santé et la capacité d'adaptation personnelle, le développement de la petite enfance, le patrimoine biologique et génétique, les services de santé, le sexe, la culture. Voir Organisation mondiale de la santé, *Les déterminants de la santé : les faits*, 2004 (www.euro.who.int/_data/assets/pdf_file/0006/98439/E82519.pdf) ainsi que Larry Hershfield, *Les déterminants de la santé : une histoire sans fin*, Réseau canadien de la santé (RCS), 2001 (www.phac-aspc.gc.ca/ph-sp/determinants/index-fra.php).

⁴ Voir le PALÉE 2011-2014 au http://www.cdec-centrenord.org/filesNVIAAdmin/File/PALEE_2011_2014.pdf.

quatre (4) dimensions distinctes et inter-reliées : l'économique, le social, l'environnement et la culture.

- L'*efficience économique*, afin de créer une économie innovante et prospère, écologiquement et socialement responsable
- L'*amélioration continue de l'environnement urbain*, afin d'assurer la santé et la sécurité des communautés humaines et des écosystèmes qui entretiennent la vie
- L'*équité sociale*, pour permettre le plein épanouissement de toutes les femmes et de tous les hommes, l'essor des communautés et le respect de la diversité
- La *culture*, qui offre une dimension éthique au développement humain, pour créer un monde riche et varié qui élargit les choix possibles.

La CDEC Centre-Nord est partenaire des stratégies de développement durable de la Ville de Montréal depuis 2007, contribue à la réalisation du plan local de développement durable de l'Arrondissement Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension et participe aux démarches de Quartier 21 dans les quartiers Villeray et Parc-Extension. Elle est aussi un partenaire de la première heure du collectif d'acteurs locaux qui a proposé une vision et continue de faire la promotion de la revitalisation pour la rue Jarry dans le quartier Saint-Michel.

L'ARRONDISSEMENT DE VILLERAY—SAINT-MICHEL—PARC-EXTENSION

Situé en plein cœur de Montréal, l'arrondissement de Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension est le 2^e arrondissement le plus peuplé avec 143 000 personnes, le plus défavorisé sur le plan socioéconomique et le plus multiethnique de la ville de Montréal. La diversité ethnoculturelle de l'arrondissement est l'une de ses plus grandes richesses tout en présentant un grand défi d'intégration sociale.

L'arrondissement de Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension fait face à de nombreux défis économiques, socio-sanitaires et environnementaux qui en font malheureusement l'un des arrondissements où les inégalités sont les plus marquées. Les grands déterminants sociaux de la santé (accès à l'éducation, obtention d'emplois de qualité, rémunération satisfaisante, logements de qualité, milieu de vie agréable et sécuritaire, espaces verts et publics qui facilitent les contacts avec la communauté) présentent de manière générale d'importants déficits. À bien des égards, ces déficits demeurent plus marqués dans le quartier Saint-Michel que dans les deux autres quartiers de l'arrondissement :

- Faible taux de scolarisation chez l'une des populations les plus jeunes de l'île de Montréal, manque d'infrastructures d'accueil et d'intégration des immigrants nouvellement arrivés, emplois précaires et revenus insuffisants;
- Trame commerciale qui ne répond pas partout aux besoins de base. Certaines artères commerciales affichent une faible vitalité. Des déserts alimentaires sont observables dans plusieurs unités de voisinage;
- Présence de nombreuses nuisances urbaines (carrière Saint-Michel, Boulevard Métropolitain), de territoires enclavés (secteur Saint-Michel Nord, Parc-Extension);
- Cadre bâti usé et de mauvaise qualité;
- Nombre impressionnant d'édifices industriels vacants, souvent laissés à l'abandon, qui demanderaient des investissements majeurs afin de les requalifier.

Par ailleurs, l'arrondissement de Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension peut compter sur plusieurs initiatives locales porteuses d'avenir ainsi que sur un nombre croissant d'entreprises innovatrices et susceptibles de contribuer au relèvement des conditions socioéconomiques :

- Le dynamisme de la concertation locale permet la promotion d'une vision intégrée du développement des quartiers. Cette concertation permet notamment à la population de prendre en main son avenir social et économique;

- Des promoteurs privés et des promoteurs collectifs issus de l'économie sociale sont de plus en plus nombreux à réaliser des projets immobiliers, commerciaux et résidentiels de qualité susceptibles de rehausser la qualité du milieu de vie;
- Un nombre significatif d'entreprises et de projets met en œuvre des technologies propres ou s'inscrivant dans la foulée du développement durable (par exemple : Biothermica, Tohu, Cirque du Soleil, École nationale du cirque, Centre de recherche informatique de Montréal).

POSITION GÉNÉRALE DE LA CDEC CENTRE-NORD

La CDEC Centre-Nord tient à saluer la mise en œuvre par la Ville de Montréal de son Plan d'action canopée 2012-2021. Ce dernier a pour principal objectif de faire passer l'indice canopée de 20 à 25% d'ici 2025. Cela représente la plantation d'un total de 300 000 arbres dont 60% sur le domaine privé et 40% sur le domaine public. La CDEC Centre-Nord apprécie aussi la démarche de consultation de la Commission permanente sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs.

La CDEC Centre-Nord reconnaît que le Plan d'action canopée 2012-2025 s'inscrit dans la lignée des grands plans directeurs et politiques de la Ville de Montréal, soit le *Plan de développement durable de la communauté Montréalaise 2010-2015*⁵, le *plan de transport*⁶, la *politique familiale de Montréal*⁷ et du *Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD)*⁸. Il offre à l'ensemble de l'agglomération montréalaise une perspective stimulante en matière de développement durable dans ses dimensions environnementales, économiques et sociales. Ce projet représente un geste concret en matière de verdissement, de préservation de l'environnement, d'amélioration de la qualité du milieu en plus d'avoir un effet positif sur les déterminants de la santé.

- La croissance du couvert arborescent fournira de précieux services quant à la qualité de l'air et à la réduction des îlots de chaleur dans des milieux défavorisés qui en ont grandement besoin. En effet, la présence d'arbres, de par leur ombre et par l'évapotranspiration, contribue à réduire la température de quelques degrés.
- Au niveau socio-économique, la qualité esthétique des arbres permet d'accroître le pouvoir d'attraction de Montréal tant pour les entreprises que pour les résidents. Des quartiers plus verts où il fait bon vivre ne peuvent qu'avoir un effet positif sur le bilan démographique de Montréal⁹.
- De même, l'augmentation de la canopée permettra de réaliser des économies importantes au niveau du traitement de l'eau potable et des économies d'énergie réalisées¹⁰.

⁵ *Plan de développement durable de la communauté Montréalaise 2010-2015* :

http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/d_durable_fr/media/documents/plan_action.pdf

⁶ *Réinventer Montréal – Plan de transport 2008* :

http://servicesenligne.ville.montreal.qc.ca/sel/publications/PorteAccesTelechargement?lng=Fr&systemName=68235660&client=Serv_corp

⁷ *Pour grandir à Montréal. Politique familiale de Montréal 2008*.

http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/prt_vdm_fr/media/documents/Politique_familiale_9juin_fr_final.pdf

⁸ *Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD)*:

http://pmad.ca/fileadmin/user_upload/pmad2011/documentation/20111208_pmad.pdf

⁹ La part de Montréal au sein de la RMR est en décroissance depuis 1986. Voir :

http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/MTL_STATS_FR/MEDIA/DOCUMENTS/%C9VOLUTION_D%C9MOGRAPHIQUE_FINAL.PDF

¹⁰ Selon SOVERDI, l'investissement initial de 158 M\$ sera récupéré en 2050. Voir *Le plan d'action canopée 2012-2025* de la Direction des grands parcs et du verdissement, p. 14.

- La canopée rend de nombreux services en agissant positivement sur certains grands déterminants de la santé comme la qualité de l'air et la température. Les bienfaits sanitaires, économiques et sociaux agiront directement sur le bien-être des individus et des communautés locales. Il s'agit d'un investissement favorable et profitable qui vise directement l'amélioration de la qualité du milieu de vie particulièrement dans les zones défavorisées qui correspondent aux secteurs ayant le plus grand besoin de verdissement. Les quartiers de Parc-Extension et les pourtours des boulevards Saint-Michel et Pie-IX sont particulièrement touchés par un déficit de canopée et d'espaces verts, ce qui a pour conséquence une forte concentration des ilots de chaleur. Cet état de fait a des conséquences néfastes non seulement sur la qualité du milieu de vie des résidents, mais aussi sur leur santé en général. Il a été démontré que les épisodes de chaleur que l'on connaît ont de graves effets sur les populations plus vulnérables¹¹.

La CDEC Centre-Nord reconnaît qu'un effort collectif devra être déployé pour permettre au plan d'atteindre ses objectifs :

- Tous les secteurs seront interpellés : les secteurs publics de Montréal et des villes liées joueront un rôle important dans cet effort, mais le plan ne pourra atteindre ses objectifs sans un effort soutenu et collectif des propriétaires privés, commerciaux, institutionnels et résidentiels.
- Toutefois, des mesures incitatives devront être mises en place afin d'inciter et de valoriser les efforts du secteur privé. En effet, selon SOVERDI, les coûts initiaux sont évalués à 158 M\$ dont 88 M\$ viendraient de l'effort municipal et 70 M\$ des acteurs des domaines privés et institutionnels qui seront mis à contribution. Mis à part la diffusion du Plan et de ses outils de communications, peu de mécanismes incitatifs sont prévus afin d'assurer le succès de la mobilisation.
- Généralement, le secteur industriel représente 8% du territoire de VSMPE et l'indice canopée du secteur industriel est de 3%. La cible pour ces zones est de 15%.
- Les zones d'emplois Castelnau et Beaumont de même que les parcs industriels de Jarry et Pie IX sont fortement déficitaires en matière de canopée. Ces zones sont d'importants ilots de chaleur et toute stratégie liée à leur verdissement devrait avoir pour axe central le développement durable. Dans cet esprit la CDEC Centre-Nord réitère sa confiance dans le concept d'éco-parc et croit que ce dernier est porteur d'avenir. La Ville de Montréal devrait favoriser la collaboration entre les entreprises, les organismes et les milieux scientifiques dans l'élaboration et la mise en œuvre de projets d'éco-parc.

La CDEC Centre-Nord apprécie le principe selon lequel l'effort de plantation qui devra être déployé par les arrondissements et les villes liées devra être fait en fonction du poids géographiques de chaque territoire.

- L'indice de canopée de VSMPE est de 12%, ce qui place le territoire au 14^e rang sur 19 au niveau de la ville et au 27^e rang sur 34 au niveau de l'agglomération.
- VSMPE couvre 4,5% du territoire de la Ville de Montréal et contribue à 3% de la canopée. On note des déficits importants de l'indice canopée au sein des espaces verts et dans les secteurs de haute densité résidentielle.
- Avant la conversion du Centre de tri des déchets en Complexe environnemental Saint-Michel (CESM), VSMPE était le seul arrondissement à détenir un site d'enfouissement sur son territoire. Ce site représentait 8% du territoire de VSMPE et affichait une canopée de 3%. À cette époque, les espaces verts représentaient seulement 7% du territoire de VSMPE et l'indice de canopée de ce secteur était le plus faible à Montréal avec 17%.

¹¹ À ce sujet, voir la carte sur les ilots de chaleurs mise en ligne par l'institut national de santé publique au <http://geoegl.msp.gouv.qc.ca/inspq/icu/>

- Depuis la conversion du site d'enfouissement de la carrière Saint-Michel en CESM, les espaces verts et les parcs représentent maintenant 17% du territoire. La cible est de 45% pour ce secteur.
- Toutefois, il est raisonnable d'estimer que l'indice canopée n'est qu'à 10% car le CESM demeure une vaste zone dénudée.

POSITION DE LA CDEC CENTRE-NORD EN REGARD DU QUARTIER SAINT-MICHEL

C'est dans cet esprit que la CDEC Centre-Nord veut réitérer l'importance de préserver les espaces verts déjà présents sur le territoire VSMPE et ceux qui sont en préparation comme le CESM. Il est impératif de préserver la vocation du parc et ne prévoir aucune autre installation dans le parc comme le projet de Centre de traitement des matières organiques (CTMO).

- Le CESM et le site retenu pour le CTMO Nord ont pour voisinage immédiat des éléments urbains valorisant le quartier Saint-Michel et l'arrondissement de Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension. L'environnement de ces éléments demeure fragile du fait qu'ils sont situés dans une zone qui présente encore des besoins évidents d'efforts de revitalisation et de verdissement:
 - o Des établissements de qualité dont la Tohu, le Cirque du Soleil, l'École nationale du cirque, le Taz, le CHSLD Saint-Michel, le CLSC Saint-Michel
 - o Des établissements voués au recyclage et à la réutilisation : Centrale Gazmont, Centre de récupération des matières recyclables (CRMR), Éco-Centre Saint-Michel
 - o La rue Jarry dont la revitalisation est en cours avec un projet d'enfouissement des fils aériens, la réalisation achevée d'un premier projet immobilier à l'intersection Jarry/2^e avenue, la réhabilitation annoncée par la Commission scolaire de Montréal (CSDM) de l'École Saint-Bernardin située à l'angle Jarry/8^e avenue
 - o Le CESM qui se transforme depuis plusieurs années en parc urbain après avoir servi de dépotoir pendant de longues décennies. Un parc urbain immense qui sera ouvert à tous et dont le parachèvement est prévu d'ici quelques années.
 - o L'avenue Papineau, qui accueille déjà le Taz et bientôt un complexe sportif intérieur voué au soccer et qui est longée par un important secteur résidentiel situé dans le quartier Ahuntsic.

Bien que le projet diffère des activités d'enfouissement du passé en ce qu'il n'accueillera pas de déchets, comme ce fut le cas autrefois, mais bien des résidus verts et du digestat, la CDEC Centre-Nord considère que le projet local de Centre de traitement des matières organiques (CTMO) Nord constitue une entrave au sain développement du quartier Saint-Michel.

- Sur le plan local, celui du quartier Saint-Michel, la CDEC Centre-Nord considère que ce projet entre en collision avec les efforts de revitalisation déployés par la population et les acteurs socioéconomiques de ce quartier. Il ne s'agit pas ici d'un réflexe de *pas dans ma cour* puisque l'histoire du quartier Saint-Michel montre qu'il a accepté de prêter sa cour i.e. l'ancienne carrière Miron, pendant plusieurs décennies à l'enfouissement d'ordures de toutes sortes. La dévitalisation socioéconomique observée dans le quartier Saint-Michel depuis les années 70 s'explique grandement par la détérioration du tissu urbain amenée par la détérioration de plusieurs déterminants de la santé dont justement la qualité de l'environnement physique en raison du trafic lourd amené par l'exploitation du site d'enfouissement, la poussière, les odeurs, la vermine, etc. La réputation du quartier en a souffert. Qui plus est, durant de longues années, les autorités publiques ont peu investi dans l'amélioration de la qualité du milieu de vie; cette préoccupation récente, liée en grande partie aux efforts conjugués de la population et des acteurs locaux, commence à donner des résultats. En ce sens, le projet de CTMO Nord constitue une entrave au sain développement du quartier Saint-Michel;

- Que le quartier Saint-Michel a subi au cours de plusieurs décennies une forte dévitalisation de sa condition sociale et économique en raison du passage quotidien de nombreux camions, de l'amoncellement d'ordures sur le site retenu, du dégagement d'odeurs nauséabondes;
- Que le CESM avant d'être un parc urbain, dont la splendeur future demeure à constater, accueille déjà un centre de triage des matières recyclables. Cette installation est à tort associée, en raison de ses faibles qualités esthétiques, à la collecte d'ordures bien qu'elle vise à valoriser les matières recyclables;
- Que voilà quelques années, les autorités municipales ont adopté une résolution bannissant à perpétuité l'enfouissement d'ordures dans l'autre carrière présente dans le quartier Saint-Michel (carrière Saint-Michel, anciennement carrière Francon) et que cette annonce avait été accueillie avec soulagement par la population et les acteurs de ce quartier;
- Qu'une planification particulière d'urbanisme (PPU) est en cours dans le secteur entourant le site retenu, que cette PPU s'inscrit dans la foulée des efforts que les acteurs locaux ont déployés depuis plus de dix (10) ans, avec des résultats concrets et difficilement compatibles avec l'accroissement du trafic lourd. Le projet de CTMO Nord ne tient pas compte de cette PPU.

La CDEC Centre-Nord est d'avis que le plan d'action canopée 2012-2025 contribuera à améliorer grandement la qualité du milieu de vie des Montréalais et à faire de Montréal une ville plus attrayante où il fait bon vivre. Ce projet stimulant aux plans économique, social et environnemental contribuera au développement de la Métropole et suit une réelle volonté de l'inscrire dans une authentique démarche de développement durable. Sa réussite demande de mettre en place les leviers qui favoriseront l'innovation sociale, économique et environnementale. Il serait pertinent que la Ville de Montréal mette sur pied des mécanismes incitatifs afin d'assurer la participation du secteur privé à l'effort déployé.

Par contre, la CDEC Centre-Nord considère qu'à l'échelle du quartier Saint-Michel, la préoccupation de développement durable doit inclure non seulement la question globale de l'environnement mais aussi, davantage même, la question sociale. C'est pourquoi la CDEC Centre-Nord invite la Ville de Montréal à considérer un autre site que le CESM, ailleurs que dans le quartier Saint-Michel et l'arrondissement de Villieray–Saint-Michel–Parc-Extension, pour établir le CTMO Nord. Cette position est partagée par de nombreux résidents du quartier ainsi que par de nombreux acteurs locaux. Cette demande va dans le sens du Plan d'action canopée 2012-2021 : préserver et améliorer la couverture végétale et contribuer à la qualité de vie des résidents et des communautés locales.

Finalement, la CDEC Centre-Nord tient à réaffirmer la nécessité de préserver la mission première du Complexe environnemental Saint-Michel (CESM), celle de devenir le plus grand parc urbain de Montréal avec celui du Mont-Royal. Ce parc profitera aux résidents de l'arrondissement VSMPE ainsi qu'à l'ensemble de la population montréalaise. Il servira aussi de tremplin pour le développement économique et social du quartier Saint-Michel. Sur le plan environnemental, ce parc jouera aussi un rôle de premier plan du fait que l'indice canopée pour les espaces verts de VSMPE n'est que de 17% et ne représente que 16% de son territoire. Cet indice est le plus faible de l'agglomération montréalaise; or, la cible sectorielle est de 45%. Pour le moment, le CESM demeure une vaste zone dénudée d'arbres. Le projet de la Ville de Montréal qui vise l'installation d'un centre de traitement des matières organiques sur le site du CESM constituera un frein au sain développement du futur parc urbain car il en déroutera la mission et ouvrira la porte à d'autres usages industriels. Déjà, la population et les acteurs de Saint-Michel ont fait entendre leurs objections devant l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) lors des consultations relatives au projet de traitement des matières organiques et de l'installation d'un complexe de soccer sur l'avenue Papineau; cette opposition a trouvé un large écho dans les médias nationaux. Pour la population et les acteurs de Saint-Michel, il est impératif que le Plan d'action canopée 2012-2021 mise sur la préservation de l'intégrité du parc en devenir.